FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES



EMPLOI-FORMATION

Montreuil, le 15 mars 2024



PARCOURS PROFESSIONNELS

CADRES JEUNES EMBAUCHÉS : POUR UN PARCOURS D'ACCUEIL INTÉGRATEUR

Les jeunes embauchés
cadres participent à la
construction du ferroviaire
de demain. Ils sont
l'avenir. Pour ce faire, ils
doivent avoir tous les
atouts en mains.

En tant qu'encadrants ou en tant que techniciens et experts, donnons-leur un parcours pour acquérir les moyens, les savoirs, l'expérience et l'autorité pour exercer leur travail. Depuis quelques années, la SNCF modifie l'accueil et accélère les parcours d'intégration des jeunes embauchés cadres, prenant exemple sur les entreprises privées. En effet, la période d'essai n'est pas pensée pour transmettre des savoirs, mais pour tester les nouveaux embauchés. En la superposant à la période d'accueil et de première validation de formation, les employeurs fusionnent les deux notions. Cette politique managériale va à l'encontre de la sécurité et la qualité de la production, mais aussi à l'encontre de l'intérêt de ces jeunes cheminots.

UN ACCUEIL FORMATEUR

L'accueil des jeunes embauchés doit leur permettre d'appréhender la structuration de l'entreprise et les bases de la sécurité, ils ne peuvent être livrés à eux-mêmes. Pour les écouter, les aiguiller et les conseiller, ils doivent bénéficier d'une forme de tutorat, avec du temps dédié pour tous les acteurs.

La formation des jeunes cadres est primordiale dans la qualité et la sécurité de travail fourni. Nous le voyons depuis quelques temps, une formation certifiante de 4 mois, mais sans formation métier initiale complète, suivie d'une prise de poste de cadre ou technicien aguerri, est utopique et dangereuse!

Pour la CGT, la formation doit pouvoir les armer techniquement à exercer leur métier et encadrer des agents. Cette formation doit se faire en présentiel et avoir une durée suffisante pour acquérir parfaitement la théorie et les techniques. L'expérience terrain en formation parfait l'acquisition de connaissances concrètes. À noter : certaines habilitations nécessaires à la tenue de poste sont faites actuellement à la va-vite, voire ne sont pas faites !

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Les employeurs recrutent les cheminots avec les qualifications indispensables mais sans les reconnaître par le salaire.

Dans certains cursus, ils payent le salarié sur des classes inférieures pendant le temps de formation. Il arrive même qu'ils recrutent directement sur la classe inférieure.

La CGT exige que les diplômes soient reconnus et les cheminots soient payés en conséquence. La Validation des Acquis de l'Expérience doit aussi être favorisée et reconnue.

Niveau de diplôme	Salaire	Qualification CGT
Sans diplôme	1x le SMIC	Exécution 1
CAP/BEP	1,4x le SMIC	Exécution 2
Bac	1,7x le SMIC	Exécution 3
Bac+2	2x le SMIC	Maîtrise 1
Licence	2,3x le SMIC	Maîtrise 2
Maîtrise	2,4x le SMIC	Cadre 1
Master	2.9x le SMIC	Cadre 2
Doctorat	3,3x le SMIC	Cadre supérieur 1



UN TEMPS DE TRAVAIL RESPECTÉ

La CGT rappelle qu'il y a une législation du travail et un Code du travail pour tous les salariés, dont les cadres. À la SNCF, tout cheminot sédentaire doit faire 35 heures hebdomadaires (en moyenne), soit 1 589 heures de travail annuelles. Cela concerne aussi le régime de travail en forfait-jours même s'il n'y pas de décompte horaire (et c'est le piège!).

Certains dirigeants vont jusqu'à exiger que les cadres au forfait-jours soient présents à des plages horaires fixes, allant à l'encontre du principe d'une autonomie de son emploi du temps. La CGT (opposée au principe même de la forfaitisation du travail) revendique le décompte des heures de travail et le respect des limites des temps de travail (journalières, hebdomadaires, etc.) et des temps de repos.

Un agent en découverte de son métier est moins productif. Cela a toujours été vrai. L'employeur ne peut lui reprocher ou exiger qu'il travaille en plus et, de plus, sans être rémunéré.

L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

La charge mentale de l'encadrement augmente d'année en année. Les nouvelles technologies, l'information et la communication l'accentuent. Pour leur santé, les cheminots doivent pouvoir aussi « déconnecter » du travail pendant leur repos. La CGT revendique le droit à la déconnexion.

Les jeunes cadres en formation doivent être soumis à une veille particulière de l'application réglementaire du temps de travail et bénéficier de formations sur ces items afin d'être en capacité de les faire respecter pour leurs futures équipes. Les jeunes cadres doivent pouvoir s'épanouir aussi en dehors du travail. Le travail ne doit pas devenir aliénant.

LE SALAIRE ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

Le travail doit être rémunéré à sa juste valeur. Les diplômes et l'expérience acquise doivent être correctement rémunérés. Les jeunes cadres doivent aussi avoir une perspective d'avenir. La CGT est également opposée aux Rémunérations Annuelles Garanties, qui ne sont qu'un plancher et tirent les salaires vers le bas, et revendique une grille salariale pour tous les cheminots.

Un parcours d'intégration permet donc de lier automatiquement l'acquisition de la qualification et le déroulement sur la grille salariale.

En résumé, les employeurs utilisent les jeunes cadres sur des postes reconnus bien en-deçà de leurs diplômes, leur donnent une formation au rabais et finissent par les mettre en poste trop rapidement avec une faible rémunération. Ils donnent ainsi autorité aux jeunes cadres sans les pleines compétences et sans moyens, ce qui les met en difficulté... alors qu'ils ont la responsabilité juridique!

Avec l'UFCM-CGT, les jeunes cadres peuvent gagner des droits nouveaux et améliorer leurs conditions de travail, leur rémunération et déroulement de carrière.

ENSEMBLE, EXIGEONS LES MOYENS POUR BIEN TRAVAILLER ET POUR RECONNAÎTRE NOS QUALIFICATIONS.